C'est donc sur le fond d'une telle culpabilité fondamentale à l'égard d'autrui que l'on peut comprendre le phénomène de la haine qui consiste à vouloir purement et simplement la mort de l'autre. Haïr suppose donc qu'on renonce à instrumentaliser l'autre, comme c'est par exemple encore le cas dans le sadisme, et qu'on projette simplement de retrouver une liberté sans limite aucune.

En fait c'est au sadisme plus qu'à la haine proprement dite que Sartre consacre l'analyse la plus détaillée. Ce que veut le sadique en effet, c'est asservir l'autre, se l'approprier. Le désir, auquel Sartre consacre aussi une longue analyse, est également désir d'appropriation de l'autre. Mais comme le souligne très justement Sartre, l'expérience du désir est l'expérience d'un trouble : je suis complice de mon propre désir, il me compromet (Sartre, 1943, 428), car il est "chute dans la complicité avec le corps". L'être qui désire, c'est donc la conscience en tant qu'elle se fait corps : "dans le désir, explique Sartre, je me fais chair en présence d'autrui pour m'approprier la chair d'autrui" (Sartre, 1943, 429). Ce que veut le désir, c'est certes atteindre l'autre dans sa chair, mais pour cela il est nécessaire que je m'incarne moi-même, de sorte que "je ne désire qu'avec mon trouble, je ne dénude l'autre qu'en me dénudant moi-même" (Sartre, 1943, 436). Le sadisme, qui manifeste l'échec du désir, est refus du trouble et de la compromission, et donc de l'incarnation : le moment du sadisme dans la sexualité, c'est, selon Sartre, celui où le sujet incarné "dépasse son incarnation pour s'approprier l'incarnation de l'autre" (Sartre, 1943, 439). Le sadique refuse sa propre chair, il se veut pure conscience et pure liberté afin de pouvoir traiter l'autre comme pur objet et pur ustensile. Ce qu'il veut en effet, souligne Sartre, "c'est la non-réciprocité des rapports sexuels" (Sartre, 1943, 440), afin de jouir d'être une puissance d'appropriation face à un être captif de sa propre chair. Pourtant ce qu'il recherche, ce n'est pas la possession du seul corps de l'autre, mais de sa liberté même. C'est pourquoi il exige des preuves de l'asservissement de l'autre : "il visera à faire demander pardon, il obligera par la torture et la menace l'autre à s'humilier, à renier ce qu'il a de plus cher" (Sartre, 1943, 443). Sartre marque ici la différence qui sépare la simple volonté de domination du sadisme : le sadisme en effet ne cherche pas à supprimer la liberté de celui qu'il torture, ce qu'il cherche, c'est à ce que l'autre renie de lui-même sa propre liberté. C'est pourquoi, explique-t-il, "le moment du plaisir est pour le bourreau celui où la victime renie ou s'humilie", car le reniement ou le fait de s'humilier devant l'autre demeurent des actes libres, ils proviennent d'une *décision* de la victime, jugeant que la douleur est devenue insupportable. C'est la raison pour laquelle celui qui a cédé à la torture vivra son reniement par la suite dans le remords et la honte, sans pouvoir s'exonérer et se sentant coupable de n'avoir pas su résister.

La force de l'analyse que Sartre nous propose du sadisme vient de ce qu'il le conçoit comme existant en germe dans le désir, car à partir du moment où celui-ci devient désir d'appropriation, la complicité charnelle avec l'autre se voit rompue